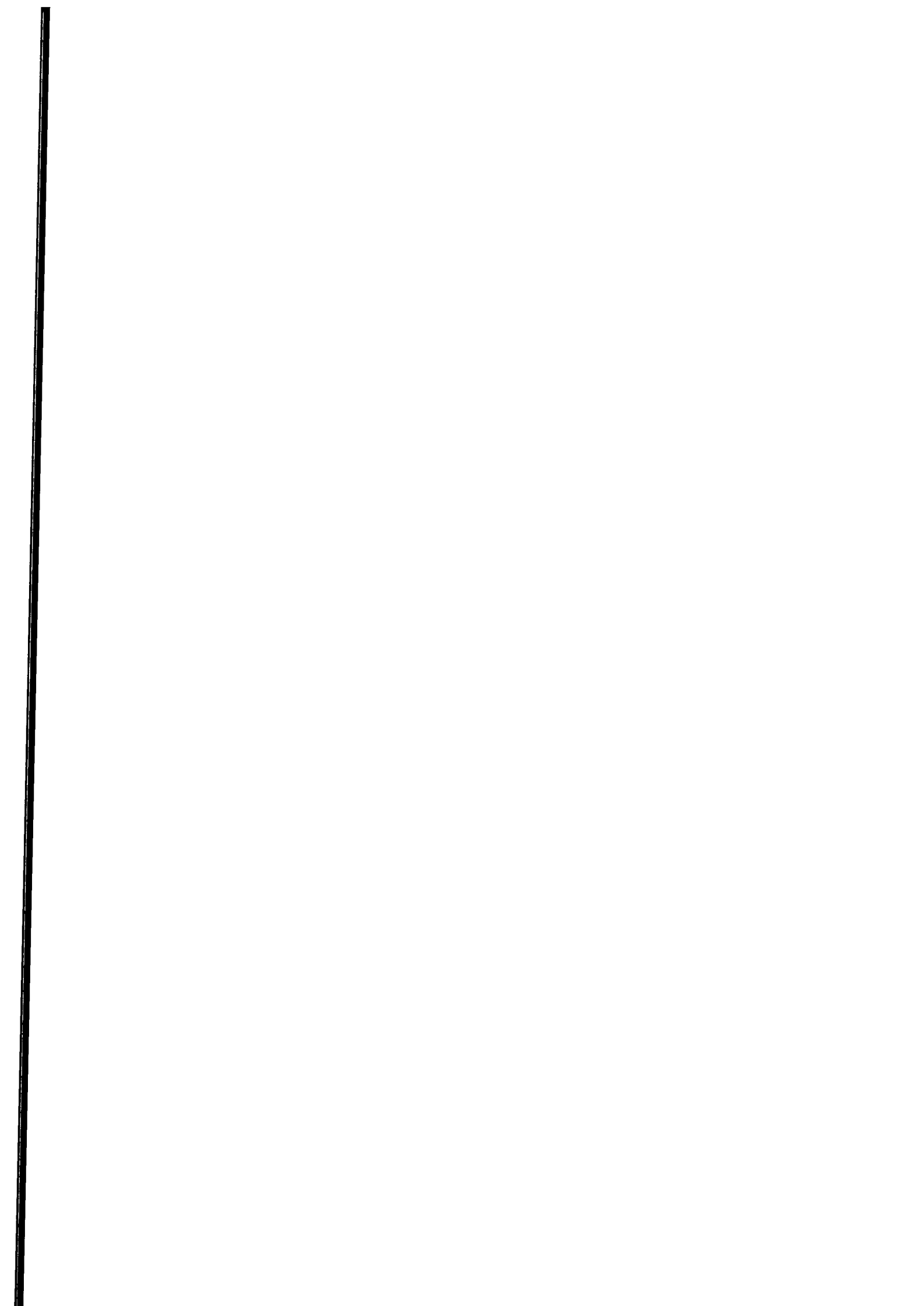


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/12/2025 - B2025/021383 - 2010 B 00102 - 519 396 519 - 2C IMMO



RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2025

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2025 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 245 949.99 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 181 490.62 Euros, soit une augmentation de 35.52 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 60 831.49 Euros, soit 24.73 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

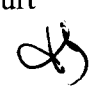
- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 253 900.69 Euros contre 182 811.30 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 38.89 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 193 069.20 Euros contre 187 020.24 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.23 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 91 890.79 Euros et représentent 37.36 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 11.76- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 9 595.08 Euros et représentent 3.90 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 79 068.49 Euros soit 32.15 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles) - Dettes à court

25/09/2025
EURL au capital de 10 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 25 CHEMIN DES CHASSEURS
83150 BANDOL

60 831.49
79 068.49

831



terme) :

Exercice précédent	437 435.79	-	16 618.30	=	420 817.49
Exercice en cours	527 737.30	-	36 493.24	=	491 244.06

Soit une augmentation de 70 426.57 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 60 831.49 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	60 831.49	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	1 626.34	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	489 617.72	Euros
Situation nette	:	501 244.06	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

2C.IMMO
25, ch. des Chasseurs
83150 BANDOL
E-mail : 2c.immo@neuf.fr
Tél : 06 22 22 44 58
SIREN : 519 396 010

LA GERANCE



ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes exposées			d
Montant des distributions			e
dont : que celles visées en (a),			f
(c), (c) et (d) ci-dessus (3)			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) SARL, tous les associés ; SCA, associés gérants ; SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8		
MICCOUD DANIEL 25 CHE DES CHASSEURS									
31 00 BANDOL	100	2025	70 550						
MICCOUD DANIEL 25 CHE DES CHASSEURS									
31 00 BANDOL									

DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Protections d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
PVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
PVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
PVLT réalisée au cours de l'exercice			
PVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SARL 2C IMMO

ANNÉE 2025 ou exercice

du 01/10/2024

Adresse 25 CHEMIN DES CHASSEURS 83150 BANDOL

au 30/09/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES, ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								
*								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :

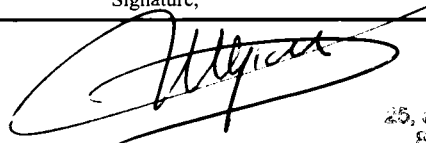
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice 2025 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2025 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑪	

Nom et qualité du signataire MICOU D DANIEL GERANT

A BANDOL le 24/10/2025

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



25, chemin des Chasseurs
83150 BANDOL
Email: 2cimmo@neuf.fr
Tél: 06 22 22 44 54
SIREN: 519 300

(1) BILAN - ACTIF

Designation de l'entreprise : SARL 2C IMMO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 25 CHEMIN DES CHASSEURS 83150 BANDOL Durée de l'exercice précédent* 12

N° SIRET*

5	1	9	3	9	6	5	1	9	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N clos le,	N-1
		Brut	Amortissements, provisions	3 0 0 9 2 0 2 5	3 0 0 9 2 0 2 4
		1	2	Net	Net
		1	2	3	4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH	10 000	AI	10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	73 193	AU	73 193	9 595
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)	BJ	83 193	BK	73 193	10 000
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ		CA		6 265
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	15	CE	15	15
Disponibilités	CF	505 423	CG	505 423	398 241
Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 299	CI	22 299	32 915
TOTAL (III)	CJ	527 737	CK	527 737	437 436
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	610 931	1A	73 193	537 737

envois : (1) Dont droit au bail align="right">10 000 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

ACTUE IMMOBILISEE *
 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)
 STOCKS *
 CREANCES
 DIVERS
 régularisation

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0....0.00.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 626	1 626	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	428 786	432 995	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 831	(4 209)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	501 244	440 413	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	68	68	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	7 240	371	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 498	4 021	
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 326	440	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 361	11 719	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	36 493	16 618		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	537 737	457 031		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	36 493	16 618		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	68	68		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 **COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (EN HTE)**

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FE	FF	
			FG	245 950	FH	245 950
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	245 950	FK	FL	245 950
Production stockée*				FM		
Production immobilisée*				FN		
Subventions d'exploitation				FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP		
Autres produits (1) (11)				FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	245 950	181 491
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
Variation de stock (marchandises)*				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	67 548	62 454
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	5 798	5 451
Salaires et traitements*				FY	91 891	104 137
Charges sociales (10)				FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		GA	9 595	13 699
		- dotations aux provisions		GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
Autres charges (12)				GE		1
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	174 832	185 743
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	71 118	(4 252)
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	7 951	1 321
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	7 951	1 321
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		101
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		101
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	7 951	1 220
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	79 068	(3 032)

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 177	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	18 237	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	253 901	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	187 020	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	
			Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	
			Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

C. DRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8	D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	10 000	KE	KF
Terrains							KG		KH	KI
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK	KL	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ	KR	
Installations techniques, matériel et outillage industriels							KS		KT	KU
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW	KX
	Matériel de transport *						KY	65 448	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	7 745	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF	LG
Immobilisations corporelles en cours							LH		LI	LJ
Avances et acomptes							LK		LL	LM
TOTAL III							LN	73 193	LO	LP
Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M	8T
Autres participations							8U		8V	8W
Autres titres immobilisés							IP		IR	IS
Prêts et autres immobilisations financières							IT		IU	IV
TOTAL IV							LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	83 193	ØH	ØJ

C. DRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CO	D0	D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV	LW	10 000	IX	10 000
Terrains							IP		LX	LY		LZ	
Constructions	Sur sol propre					IQ		MA	MB		MC		
	Sur sol d'autrui					IR		MD	ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG	MH		MI		
Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ	MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers						IU		MM	MN		MO	
	Matériel de transport						IV		MP	MQ	65 448	MR	65 448
	Matériel de bureau et mobilier informatique						IW		MS	MT	7 745	MU	7 745
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV	MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ	NA		NB	
Avances et acomptes							NC		ND	NE		NF	
TOTAL III							IY		NG	NH	73 193	NI	73 193
Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU	M7		ØW	
Autres participations							IØ		ØX	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés							I1		2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E	2F		2G	
TOTAL IV							I3		NJ	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	ØL	83 193	ØM	83 193

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARI 2C IMMO

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	56 285	QI	9 163	QJ		QK	65 448
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 314	QM	432	QN		QO	7 745
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	63 598	QV	9 595	QW		QX	73 193
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QP	63 598	QR	9 595	QS		QT	73 193

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de parts de participations	NL					NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (I + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Designation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	22 299		22 299				
	TOTAUX			VT	22 299	VU	22 299	VV			
(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	68		68					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	5 498		5 498					
Personnel et comptes rattachés			8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	17 061		17 061					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 265		2 265						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	7 240		7 240					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	4 361		4 361					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	36 493	VZ	36 493					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO Néant *

Exercice N, clos le : 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 5

I. RÉINTEGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	60 831	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					17	18 237
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			18	
		- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
TOTAL I					WR	89 948

II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *					WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WH
		- imposées aux taux de 19 %			WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)	2A
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY
Majoration d'amortissement *					XD
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotés (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
TOTAL II					XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I) }	XI	89 948
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	89 948

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1
↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**
Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMONéant *

ORIGINES			AFFECTATIONS			TOTAL II			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		432 995	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	
							- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		(4 209)	Dividendes			ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF	
TOTAL I	ØF	428 786	Report à nouveau		ZG	428 786			
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	428 786			

RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :		Exercice N-1 :	
DETAIL DES POSTES	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	40 353	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
EXTERNES	- Sous-traitance			YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	8 400		8 400		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	8 953		17 244		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	50 195		36 810		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	67 548		62 454		
TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 286		450		
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	4 512		5 001		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	5 798		5 451		
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*			ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise : SARL 2C IMMO

Néant *

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2C IMMO			Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/10/2024	et clos le : 30/09/2025	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	0
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	245 950
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	245 950

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	141
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	59 007
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	59 148

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	186 802
---	----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	186 802
---	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	245 950
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2024
	GZ	31/12/2024
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

MICOUD

Prénom(s)

DANIEL

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

210163

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

Adresse :

N°

25

Voie

CHE DES CHASSEURS

Code postal

83150

Commune

BANDOL

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

3) Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48610000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE			22 299.00
30/09/2025 OD CHARGES CONSTATEES D AVANCE	17 565.00		
30/09/2025 OD CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 734.00		
COMPTES DE PASSIF			
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			2 265.00
30/09/2025 OD FRAIS A PAYER		2 265.00	
46860000 FRAIS A PAYER			4 361.00
30/09/2025 OD FRAIS A PAYER		4 361.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS COMMERCIAL	10 000	10 000		
20600000 DROIT AU BAIL	10 000	10 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 595	9 595	100.00
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	65 448	65 448		
21830000 MATERIEL DE BUREAU/ INFO	7 206	7 206		
21840000 MOBILIER	539	539		
28182000 AMORTIS MAT DE TRANSPORT	65 448	56 285	9 163	16.28
28183000 AMORT MAT BUREAU	7 206	6 774	432	6.37
28184000 AMORT MOBILIER	539	539		
Total II	10 000	19 595	9 595	48.97
AUTRES CREANCES		6 265	6 265	100.00
44400000 IMPOTS STE		6 265	6 265	100.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15	15		
50840000 CREDIT MUTUEL- PARTS SOCIALES	15	15		
DISPONIBILITES	505 423	398 241	107 183	26.91
51233000 SMC - CPTÉ REMUNERE		100 000	100 000	100.00
51240000 CREDIT MUTUEL N°20952601	23 269	78 602	55 333	70.40
51242000 CREDIT MUTUEL CAT N° 20952602	200 000	200 000		
51243000 CREDIT MUTUEL-CAT N°0020952605	100 000		100 000	
51250000 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N° 20238779	111 348	19 639	91 709	466.97
51252000 S GÉNÉRALE CAT N°2548700110	70 807		70 807	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	22 299	32 915	10 616	32.25
48610000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	22 299	32 915	10 616	32.25
Total III	527 737	437 436	90 302	20.64
TOTAL GENERAL	537 737	457 031	80 706	17.66

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2025	12	30/09/2024	12	Euros	%
CAPITAL	10 000		10 000			
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000		10 000			
RESERVE LEGALE	1 626		1 626			
10610000 RESERVE LEGALE	1 626		1 626			
REPORT A NOUVEAU	428 786		432 995		4 209	0.97
11000000 REPORT A NOUVEAU	428 786		432 995		4 209	0.97
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	60 831		4 209		65 040	NS
Total I	501 244		440 413		60 831	13.81
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	68		68			
51220000 BANQUE POPULAIRE	68		68			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	7 240		371		6 869	NS
45500000 CPTÉ COURANT MICOUD DANIEL	7 240		371		6 869	NS
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 498		4 021		1 478	36.75
40100000 FOURNISSEURS	5 498		4 021		1 478	36.75
DETTE FISCALES ET SOCIALES	19 326		440		18 886	NS
44400000 IMPOTS STE	17 061				17 061	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	2 265		440		1 825	414.77
AUTRES DETTES	4 361		11 719		7 358	62.79
46860000 FRAIS A PAYER	4 361		11 719		7 358	62.79
Total IV	36 493		16 618		19 875	119.60
TOTAL GENERAL	537 737		457 031		80 706	17.66

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	245 950	181 491	64 459	35.52
70600000 HONORAIRES COURTAGES	93 000	66 425	26 575	40.01
70800000 COMMISSION PRET	152 950	115 066	37 884	32.92
Chiffre d'affaires NET	245 950	181 491	64 459	35.52
Total des Produits d'exploitation	245 950	181 491	64 459	35.52
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	67 548	62 454	5 094	8.16
60630000 FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	9	87	77	89.42
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	132	425	293	68.88
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	8 400	8 400		
61580000 FRAIS DE REPARATION VOITURE	4 341	3 605	736	20.42
61600000 ASSURANCE		118	118	100.00
61610000 ASSURANCE VEHICULES	5 151	4 939	213	4.31
61620000 ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE	1 601	1 601		
62200000 COMMISSION APORTEUR AFFAIRE	6 050	14 400	8 350	57.99
62260000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	2 858	2 802	57	2.03
62270000 FRAIS D'ACTES	45	43	2	4.77
62300000 PUBLICITE	500		500	
62340000 CADEAUX CLIENTS	12 368	2 266	10 102	445.79
62510000 FRAIS DE CARBURANTS	5 201	4 400	801	18.20
62511000 FRAIS DE STATIONNEMENT PARKING	107	103	4	4.12
62511100 FRAIS D AUTOROUTE	1 712	1 423	289	20.30
62511110 FRAIS D HOTEL/SNCF/AVION	208	893	686	76.75
62560000 MISSIONS RECEPTION	16 521	14 597	1 924	13.18
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNIC.	1 253	1 276	23	1.76
62700000 FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	446	412	34	8.32
62810000 DIVERS	645	666	21	3.20
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 798	5 451	347	6.37
63330000 FORMATION	120		120	
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	1 286	450	836	185.78
63520000 TAXE SUR LE CA NON RECUPERABLE	4 392	5 001	609	12.18
SALAIRES ET TRAITEMENTS	91 891	104 137	12 247	11.76
64115000 REMUNERATION MICOUD DANIEL	50 550	56 000	5 450	9.73
64115100 URSSAF / MALADIE	31 210	38 461	7 251	18.85
64115400 COTISAT FACULTATIVES GERANT	10 131	9 677	454	4.69
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	9 595	13 699	4 104	29.96
68100000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 595	13 699	4 104	29.96
AUTRES CHARGES		1	1	100.00
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE		1	1	100.00
Total des Charges d'exploitation	174 832	185 743	10 910	5.87
Résultat d'exploitation	71 118	4 252	75 370	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	7 951	1 321	6 630	502.02
76800000 PRODUITS FINANCIERS	7 951	1 321	6 630	502.02

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
Total des Produits financiers		7 951	1 321	6 630	502.02
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			101	101	100.00
66150000 INTERETS EMPRUNT			101	101	100.00
Total des Charges financières			101	101	100.00
Résultat financier		7 951	1 220	6 731	551.72
Résultat courant avant impôts		79 068	3 032	82 100	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES		18 237	1 177	17 060	NS
69500000 IMPOTS STE		18 237	1 177	17 060	NS
Total des produits		253 901	182 811	71 089	38.85
Total des charges		193 069	187 020	6 049	3.23
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)		60 831	4 209	65 040	NS

Dénomination SARL 2 C IMMO
Adresse 25 CHEMIN DES CHASSEURS
83150 BANDOL

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

- Suppression de la contribution temporaire de solidarité
- Prise en compte du crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV).
- NOUVEAUTES - Le CI en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (RTD) est prorogé et applicable aux dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2027 et étendu aux spectacles de cirque. Toutefois, les dépenses engagées entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027 n'étant déductibles que sous la forme d'une réduction d'impôt, la ligne 44 pourra être utilisée le cas échéant dans l'attente du prochain millésime du formulaire 2572.
- Prise en compte du crédit d'impôt prêt avance mutation (PAM) pour les offres de prêt avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1er septembre 2024.

SIREN 5 1 9 3 9 6 5 1 9

Exercice social du 01/10/24

au: 30/09/25

I- IS Brut	Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les sociétés au titre de l'exercice			
I-A01 Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25.00%)	47 448	25.00	11 862
I-A02 Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	42 500	15.00	6 375
I-A03 Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04 Autre impôt à taux particulier			
I-A05			
Total IS Brut	15		18 237

II- Créances	Montant
II-A - Créances non reportables et non restituables	
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.	
II-A01 Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	17
II-A03 VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04 PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05 Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06 Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	0
II-A07 IS dû après imputation des créances non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A06)	18 237

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)
IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer

Créances reportables et non restituables			
II-B01 MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de dont UE ou EEE	40	35	
II-B02 MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B03 COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		92	
II-B04 COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B05 TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N		97	
II-B06 TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)			
Créances reportables et restituables			
II-B07 CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N montant du préfinancement	65	64	
II-B08 CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 montant du préfinancement			
II-B09 CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B10 COR - Crédit d'impôt pour Investissement en CORSE au titre de N		33	
II-B11 COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
II-B12 RAD - Report en arrière des déficits au titre de N		34	
II-B13 RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B14 CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N		31	
II-B15 CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B16 CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		95	
II-B17 CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B18 2LI - Créance impôt en faveur du logement locatif intermédiaire au titre de N		96	
II-B19 2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B20 Nouvelles créances non répertoriées de N		50	
II-B21 Type de créance portée dans la ligne II-B20			
II-B22 Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		0	
II-B23 IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)		18 237	

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice			
IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total			
II-C01 FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		22	
II-C02 RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		23	
II-C03 FAM - Crédit d'impôt famille		24	
II-C04 CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques		25	
II-C05 BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique		45	
II-C06 PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques		48	
II-C07 AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles		53	

II-C08	ART -Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		56
II-C09	CJV -Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		58
II-C10	CPE -Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique		60
II-C11	CCI -Crédit d'impôt cinéma International		61
II-C12	PTR -Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+		62
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement	67	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement	68	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant		70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire		87
II-C17	RTD -Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques ou de cirque		89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate		90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale		91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales		93
II-C21	3IV - Crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'industrie verte		98
II-C22	PAM - Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro pour		A1
II-C23	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus		49
II-C24	Type de créance portée dans la ligne II-C23		
II-C25	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C23 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		0
II-C26	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C25)		1 8 2 3 7

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	1 1 7 6
II-D02	L'IS à payer (lignes II-C24 - II-D01) est reporté en case 01/ L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

II-E - Donnée utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	0
--------	---	----	---

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3.30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - III-A04) est reporté en ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant	
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2.5 %)	37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09	

RECAPITULARIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 1 7 0 6 1	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05 1 7 0 6 1	10
Montant à payer (case 05 - case 10)	11 1 7 0 6 1	
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		12
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées		
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)		
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
<i>(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA, TS, TVS, PEC)</i>		
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à Imputer IEF)		14
<i>Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.</i>		

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date :	25/11/2025	Téléphone	06.22.22.44.88	Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)
Chèque	<input type="checkbox"/>	Télépaiement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Virement	<input type="checkbox"/>			

Paiement du relevé de solde par << Imputation >>. Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)		Date limite de paiement		Montant à Imputer	
---------------------------------------	--	-------------------------	--	-------------------	--

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme		Date		N° d'opération :		Date de réception :	
-------	--	------	--	------------------	--	---------------------	--

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

Dénomination SARL 2 C IMMO
Adresse 25 CHEMIN DES CHASSEURS
83150 BANDOL

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

- Suppression de la contribution temporaire de solidarité
- Prise en compte du crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV).
- NOUVEAUTÉS** - Le CI en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (RTD) est prorogé et applicable aux dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2027 et étendu aux spectacles de cirque. Toutefois, les dépenses engagées entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027 n'étant déductibles que sous la forme d'une réduction d'impôt, la ligne 44 pourra être utilisée le cas échéant dans l'attente du prochain millésime du formulaire 2572.
- Prise en compte du crédit d'impôt prêt avance mutation (PAM) pour les offres de prêt avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1er septembre 2024.

SIREN 5 19396519 Exercice social du 01/10/24 au: 30/09/25

I-IS Brut	Base	Taux	Montant	
I-A Impôt sur les sociétés au titre de l'exercice				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25.00%)	47 448	25.00	11 862
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	42 500	15.00	6 375
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05				
Total IS Brut			15	18 237

II- Créances	Montant	
II-A - Créances non reportables et non restituables		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.		
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	0
II-A07	IS dû après imputation des créances non restituables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-A05)	18 237

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)			
IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer			
Créances reportables et non restituables			
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de dont UE ou EEE	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		92
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N		97
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)		
Créances reportables et restituables			
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N montant du préfinancement	65	64
II-B08	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 montant du préfinancement		
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N		33
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B12	RAD - Report en arrière des déficits au titre de N		34
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B14	CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N		31
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		95
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B18	2LI - Créance impôt en faveur du logement locatif intermédiaire au titre de N		96
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N		50
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20		
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		0
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)		18 237

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total		
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles	53

II-C08	ART -Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		56
II-C09	CJV -Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		58
II-C10	CPE -Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique		60
II-C11	CCI -Crédit d'impôt cinéma International		61
II-C12	PTR -Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+		62
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement	67	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement	68	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant		70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire		87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques ou de cirque		89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate		90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale		91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales		93
II-C21	3IV - Crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'industrie verte		98
II-C22	PAM - Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro pour		A1
II-C23	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus		49
II-C24	Type de créance portée dans la ligne II-C23		
II-C25	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C23 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		0
II-C26	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C25)		1 8 2 3 7

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	1 1 7 6
II-D02	L'IS à payer (lignes II-C24 - II-D01) est reporté en case 01/ L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

II-E - Donnée utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	0
--------	---	----	---

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3.30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - III-A04) est reporté en ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant	
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2.5 %)	37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09	

RECAPITULARIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 1 7 0 6 1	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05 1 7 0 6 1	10
Montant à payer (case 05 - case 10)	11 1 7 0 6 1	12
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées		
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)		
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
<i>(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA, TS, TVS, PEC)</i>		
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à Imputer IEF)		14

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 25/11/2025 Téléphone 06.22.22.44.88

Chèque Télépaiement Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Virement

Paiement du relevé de solde par << Imputation >>. Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée (TVA ou TS ou TVS) Date limite de paiement Montant à Imputer

CADRE RESERVE À L'ADMINISTRATION

Somme Date N° d'opération : Date de réception :

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel